



Restaurant d'entreprise et espace collaboratif/détente

Par **hugu sand**, le **16/01/2019** à **15:50**

Bonjour

Je suis salariée d'une entreprise de 5 000 personnes. Nous disposons d'un restaurant d'entreprise.

Par ailleurs, nous avons créé un espace de discussion, d'échanges dédié uniquement aux managers. Dans cet espace physique, 2 zones ont été organisées : espace convivialité et espace échanges, discussion... un peu plus sérieux avec organisation de petits déjeuners thématiques et autres.

Afin de rendre ce lieu plus attractif, nous avons installé une cafetière ainsi qu'un réfrigérateur. Je souhaite y ajouter un micro onde. Or, le service qui doit effectuer l'installation de ce micro onde refuse au motif qu'il y a un restaurant d'entreprise (article **R. 4228-19** du code du travail) ce qui pour moi ne s'oppose pas et n'a pas la même destination.

Ma question est la suivante : comment faire pour permettre cette installation ?

merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **16/01/2019** à **16:05**

Bonjour,

Il faudrait que l'employeur autorise l'installation mais a priori, vous ne pouvez pas l'y contraindre...

Je vous conseillerais de vous rapprocher du CHSCT puisque je présume qu'il y en a un dans l'entreprise...

Par **hugu sand**, le **18/01/2019** à **12:40**

bonjour

La direction autorise l'installation mais la direction des services eco refuse ...

Par **P.M.**, le **18/01/2019** à **13:16**

Bonjour,

Donc se pose un problème de "gouvernance" ou d'autorité pour savoir qui peut diriger l'autre et qui doit exécuter les directives...